

## Les trois étapes essentielles pour obtenir le « numéro Carif » demandé par Pôle emploi

15 Mars 2017



© DOKELIO Ile-de-France

Le référencement des organismes de formation dans DOKELIO Ile-de-France est une étape fondamentale pour l'obtention des identifiants (« numéros Carif ») demandés par Pôle emploi dans le formulaire AIF.

En janvier 2017, le formulaire de Pôle emploi, relatif à l'Aide individuelle à la formation (AIF) intègre un nouveau champ : le **numéro de session Carif-Oref**. Celui-ci est attribué à chaque session de formation renseignée dans les bases de données des Carif-Oref. Défi métiers attribue, via DOKELIO Ile-de-France, un identifiant à l'Organisme de formation (OF), à l'action de formation et à la session. Un OF peut avoir plusieurs actions de formation et une action de formation plusieurs sessions.

L'obtention du « **numéro Carif** » se fait en plusieurs étapes.

### Etape 1 : Une pré-inscription indispensable (si l'OF n'est pas encore référencé dans la base)

Trois éléments sont requis : un numéro de Siret, un numéro de déclaration d'activité et exercer son activité de formation en Ile-de-France. Muni des 2 numéros, l'OF peut aller sur [DOKELIO Ile-de-France](#) [1]. Le bouton **CREER MON COMPTE** permet d'ouvrir le formulaire de pré-inscription. Il faut veiller à débloquer au préalable les "pop-up" (fenêtres de type publicitaire) du navigateur internet. Tous les champs devront être renseignés avant de cliquer sur **VALIDATION**. Ledit formulaire est alors envoyé à l'équipe de Défi métiers en charge de la base, qui vérifiera les données puis validera ou non la fiche. Cette validation entraîne l'envoi par mail d'un identifiant et d'un mot de passe qui permettront à l'OF de se connecter sur DOKELIO Ile-de-France pour finaliser la description de sa fiche.

### Etape 2 : Renseigner la fiche action de formation

Il est recommandé d'avoir pris connaissance des liens transmis par l'équipe Défi métiers avant de renseigner les champs de la fiche action de formation. Afin que l'offre soit lisible, il est préférable de mettre la ponctuation adéquate et d'éviter la saisie en majuscule. A minima, les champs marqués d'une astérisque (champs obligatoires) sont à compléter. Le formulaire de l'action contient l'intitulé, les objectifs et contenu, les pré-requis, au moins une validation et un public visé. Des descriptions des parties pédagogique ou réglementaire (action de formation) et pratico-pratique (session de formation) sont requises.

### Etape 3 : Obtenir le « numéro Carif » demandé par Pôle emploi

Une fois la fiche action de formation renseignée, il faudra compléter le formulaire de la session avec les dates de début et de fin, les durées, les tarifs, les effectifs et les lieux. A l'**ENREGISTREMENT** dudit formulaire, le « **numéro Carif** » apparaîtra dans le champ identifiant session DOKELIO. Ce n'est qu'une fois les fiches actions de formation et sessions en diffusion (pour le vérifier il suffit de se connecter à DOKELIO Ile-de-France quelques jours après l'enregistrement) qu'il pourra être communiqué à Pôle emploi qui évaluera si un financement est possible ou non.

L. Démoclès

**Tags** : [DOKELIO Ile-de-France](#) [2] | [Pôle emploi](#) [3] | [Défi métiers](#) [4] | [numéro Carif](#) [5] | [organismes de formation](#) [6]